

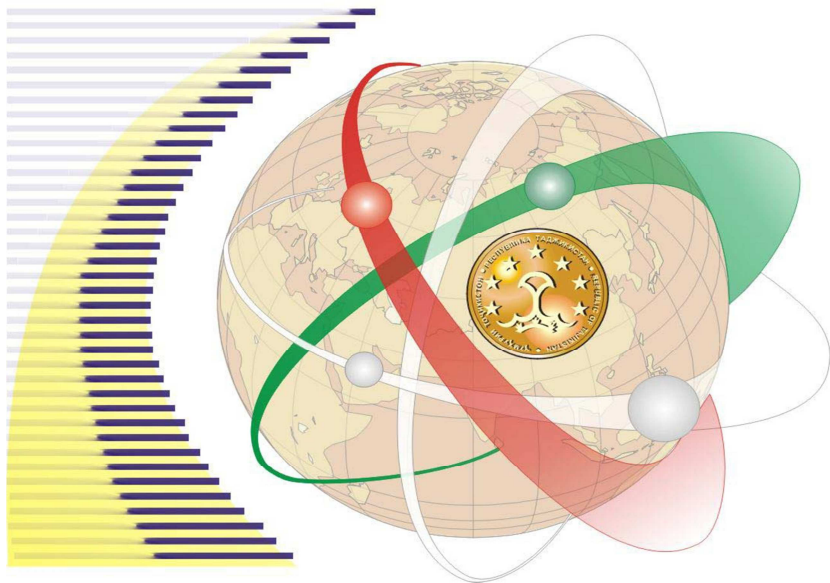


Larevuescientifique
**Les Cahiers
du CBRST**

La science au service de la société

DOSSIERS

Société
Environnement
Développement



03 BP 1665 Tél (229) 21 32 12 63 2132 09 77
Fax : (229) 21 32 36 71
Mail : cbrst@yahoo.fr
Site Web : <http://www.cbrst-benin.org>



SOMMAIRE

- 1 Evaluation des propriétés antihyperglycémiantes de *Schwenckia americana* L.: une plante utilisée dans le traitement du diabète au Bénin.....1**
FAH Lauris, KOUDOKPON Hornel, DOUGNON Tamègnon Victorien
- 2 Effet du probiotique « kpete-kpete » sur la survie et la croissance des larves *Clarias gariepinus* (poisson chat, clariidae) élevées en bacs hors sol.....26**
GNIKPO Aristide, ADANDEDJAN Delphine, d'ALMEIDA Arsène F. HOUESSOU A. Audrey, FAGBEMI Mohammed, SOUDE Espoir, OSSE O. Judicaël, HOUNDONUGBO Frédéric, KAYODE Polycarpe, CHRYSOSTOME Christophe, CODJIA Jean Claude, CHIKOU Antoine
- 3 Variations spatio-temporelle des communautés des mollusques benthiques de la lagune côtière au Bénin.....46**
Delphine ADANDEDJAN, Antoine CHIKOU, Simon AHOUANSOU, Philippe LALEYE, Germain GOURENE
- 4 Caractérisation mécanique d'un éco-matériau : cas des BTC avec ajout de déchets de coton.....79**
TOUKOUROU Akanho C., DAVO Froeujuce M., ADJOVI LOKO Raoul S., AVAMASSE Sefiou J., BAGAN Gontrand
- 5 Effet des trouées sur la régénération du *Dialium guineense* dans les forêts de Kodjizou et Bahazou au sud Bénin.....97**
ASSONGBA Y. Faustin, DELEKE Koko Ines ; DJEGO Gaudence Julien & SINSIN A. Brice
- 6 Utilisation des SIG pour le calcul et la cartographie de la vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution selon la méthode DRASTIC : application à l'aquifère superficiel de la zone côtière à l'ouest de Cotonou, Bénin.....128**
GAOU Oscar D., AZONDEKON Wilfried S, GBAGUIDI Ulrich H., N'BESSA Benoît



-
- 7 Analyse diachronique de l'évolution du trait de côte entre grand-popo et Hillacondji de 1984 à 2011.....154**
DEGBE C. Georges E ; LAIBI Raoul ; SOHOU Z. ; OYEDE L. Marc ; DJARA Moussa Bio
- 8 Cadre institutionnel et perceptions paysannes des produits d'assurance climatique indicielle en milieu agricole au Bénin.....182**
EDJA Honorat
- 9 Adaptation au changement climatique et investigation des eaux souterraines pour une gestion optimale des ressources en eau : cas du bassin sédimentaire au sud Bénin.....209**
SOHOU E.B., HOUNDENOU C., BOKO M
- 10 Morphogenèse lexicale et grammaticalisation à partir d'une interprétation des locatifs fon.....221**
SEVERIN-MARIE KINHO
- 11 Analyse des usages, enjeux et défis de l'apprentissage mobile auprès des apprenants du supérieur public et privé au Bénin.....233**
ATTENOUKON Serge Armel
- 12 Dynamique hydrologique des bas-fonds dans le bassin versant du klou à l'exutoire de Goudakpo.....273**
ADOLIGBE Julio, AZONHE Thierry, AGBOSSOU K. Euloge, TOSSA Aurélien
- 13 Modélisation de l'accessibilité des populations aux formations sanitaires dans la commune de Savalou au Bénin.....295**
ATTOLOU¹ S. Franck B., TOHOZIN C. A. Bernadin; TCHAOU Gabin A.
- 14 Perceptions sociales de la pollution atmosphérique par les conducteurs de taxi-moto à Cotonou.....317**
OUASSA-KOUARO Monique; GAGA André F.; ASSOGBA Raymond C.
- 15 Etudes anthropologiques des violences urbaines et de la délinquance juvénile à Zinder.....338**
OUMAROU Issoufou ; HOUNGNIHIN Rock

*Cahiers du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique ;
03 BP 1665 Tél (229) 21 32 12 63 21 32 09 77 Fax : (229) 21 32 36 71*

cbrst@yahoo.fr



-
- 16 Les effets du microcrédit aux plus pauvres sur les ménages du département du Borgou au Bénin.....360**
Kassimou DEMBA DIALLO
- 17 Etude de la pollution par le plomb des eaux, des sédiments et des crevettes du lac Nokoué au Bénin.....385**
LAWANI Louis Babatoundé, ADANDEDJAN Delphine, d'ALMEIDA Arsène F., CHIKOU Antoine, FOUSSENI Aliou LALEYE Philippe
- 18 Dynamique de la population et accès aux soins de santé dans la commune de Sèmè-Podji.....404**
AHOSSI Elvire, AZONHE Thierry, ADOLIGBE Julio HOUSSOU Christophe
- 19 Dynamique urbaine et santé : la morbidité diarrhéique des enfants de moins de 5 ans à Cotonou.....423**
AZALOU TINGBE Fanès B.V.,
- 20 La polarisation de l'espace par l'hôpital de zone d'Abomey-Calavi / So-Ava au Bénin.....444**
BONI Gratien ; TCHAOU A. Gabin ; JOHNSON R. Christian
- 21 Recours des jeunes diplômés aux pratiques magico-religieuses pour leur insertion professionnelle.....461**
Dr. AMOUZOUVI Dodji ; MOUMOUNI Amadou
- 22 Contribution des coopératives agricoles à la réduction du chômage et au développement économique local au Bénin.....487**
Dr GBAGUIDI G. Arnauld Gabriel
- 23 Mise en valeur d'un site patrimonial mixte, auscultation et thérapie pour la durabilité du village souterrain d'Agongointo au centre du Bénin.....512**
Dr Hubert Frédéric GBAGUIDI, Dr Paul AKOGNI

Les Cahiers du CBRST

Revue scientifique semestrielle éditée par le
Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (CBRST)

Directeur de Publication

Fidèle Biaou DIMON
Directeur Général du CBRST

Rédacteur en Chef

Pr Placide CLEDJO

Conseiller Scientifique

Guy Apollinaire MENSAH
Directeur de Recherche

Comité de Lecture

Pr. Etienne DOMINGO

Pr. Madjidou OUMOROU

Pr. Armand GBANGBOTCHE

Pr. Constant HOUNDENOU

Pr. Fulgence AFOUDA

Pr. Corneille AHANHANZO

Pr. Euloge OGOUWALE

Dr. Thierry AZONHE

Dr. Ibouraima YABI

Dr. Zacharie SOHOU

Comité scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin)

Pr. Toussaint Yaovi TCHITCHI

Pr. Sylvain ANIGNIKIN

Pr. Taofiki KOUMAKPAYI

Pr. Joseph SAMBA KIMBATA
(Congo Brazzaville)

Pr. Tiou TCHAMIE (Togo)

Pr. Messanvi GBEASSOR

Pr. Benjamin FAYOMI (Bénin)

Pr. Michel MAKOUTODE

Pr. Michel MASSOUGBODJI

Pr. Abel AFOUDA (Bénin)

Pr. Pierre Tanga ZOUNGRANA
(Burkina Faso)

Pr. Mansourou MOUDACHIROU

Pr. Fatiou TOUKOUROU

Pr. Felix HONTINFINDE

Pr. Joel TOSSA

Pr. Brice SINSIN (Bénin)

Pr. Philippe LALEYE

Pr. Patrick A. EDORH (Bénin)

Pr. Akpovi AKOEGNINOU (Bénin)

Les Cahiers du CBRST

Editeur : CBRST

Dépôt légal 6125 du 7/6/2012

Deuxième trimestre 2012

Bibliothèque National du Bénin

ISSN : 1840-703X

03 B.P. : 1665 Cotonou, Rep. du Bénin

Tél. (229) : 21 32 12 63

Fax (229) 21 32 09 77

Portable (229) 95 95 73 32

(République du Bénin)

cbrst@yahoo.fr www.cbrst-benin.org

*Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite.
Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie,
microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible
des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du
droit d'auteur en République du Bénin.*



CONTRIBUTION DES COOPERATIVES AGRICOLES A LA REDUCTION DU CHOMAGE ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL AU BENIN

GBAGUIDI G. Arnaud Gabriel

*Institut National de Jeunesse, de l'Education Physique et du
Sport (INJEPS)
Département des Sciences et Techniques des Activités Socio
Educatives (STASE),
Laboratoire des Sciences de l'Homme et de la
Société/Université d'Abomey-Calavi
Email : argbagui@yahoo.fr*

Résumé

L'économie béninoise repose essentiellement sur l'agriculture. En effet, selon le MAEP (2006), «elle emploie environ 70% de la population active, participe pour près de 39% à la constitution du Produit Intérieur Brute (PIB), procure 80% des recettes d'exportation du pays et participe à hauteur de 15% aux recettes de l'Etat et par conséquent, contribue à la lutte pour la réduction de la pauvreté.». Dans ces conditions, pour tirer un meilleur profit du secteur agricole en termes d'emplois pour les jeunes et la création de la richesse, les coopératives agricoles constituent des leviers majeurs pour le développement socioéconomique. A travers cet article, nous avons fait ressortir l'importance de ces coopératives dans la résorption du chômage des jeunes. Ensuite, nous avons identifié et décrit les effets économiques positifs des coopératives sur l'économie locale.

Mots clés : *Coopérative agricole, emplois jeunes, Chômage, développement local*



Abstract

The economy of Benin is mainly based on agriculture. Indeed, according to the APRM (2006), "it employs about 70% of the working population, contributes nearly 39% to the Gross Domestic Product (GDP), provides 80% of the country's export earnings and participates To 15% of government revenues and therefore contributes to the struggle to reduce poverty ". In these conditions, agricultural cooperatives are major levers for socio-economic development in order to make better use of the agricultural sector in terms of jobs for young people and the creation of wealth. Through this article, we have highlighted the importance of these cooperatives in the resorption of youth unemployment. Second, we identified and described the positive economic effects of cooperatives on the local economy.

Key words: *Agricultural cooperative, youth employment, Unemployment, local development*

INTRODUCTION

A l'instar de plusieurs pays de la sous-région ouest africaine, les jeunes au Bénin éprouvent des difficultés pour leur insertion professionnelle. La réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes, reste un grand défi pour des acteurs politiques, des acteurs économiques et des acteurs de la société civile. Une étude récente réalisée par l'INSAE et le BIT en 2012 a dénombré 78.973 chômeurs âgés de 15–29 ans, soit 9.1 pour cent de la population active. C'est dans ce contexte que des secteurs porteurs d'espoir en termes de création de la richesse et de l'emploi ont été identifiés. Dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté, des pôles de développement identifiés concernent « le pôle « commerce logistique-transport », le pôle « agroalimentaire » et le pôle «tourisme, culture et artisanat » qui apparaissent comme



porteurs d'une réponse efficace et durable aux problèmes de l'emploi » (SCRIP, 2011 : 119)

Dans le cadre de cette étude, c'est le pôle agroalimentaire qui nous intéresse particulièrement. En effet, tenant compte de sa position stratégique sur les plans économique (rentrée de devises) et social (sécurité alimentaire et création d'emploi), les actions majeures dans ce pôle devraient permettre d'abord, d'insérer dans le tissu économique, des effectifs sans cesse croissant de jeunes demandeurs d'emploi. Ensuite, elles devraient permettre d'offrir aux populations des possibilités de se nourrir convenablement et durablement.

Mais pour y arriver, il y a des préalables étant donné que le secteur agricole est dominé par l'agriculture familiale où les acteurs produisent pour satisfaire des besoins domestiques. Il est difficile de remplir ces fonctions et de promouvoir l'emploi des jeunes dans ces conditions. Il y a une autre perspective d'action qui peut aider à remplir de façon efficace et efficiente ces fonctions. Il s'agit des coopératives agricoles. Des expériences de coopératives agricoles existent depuis des décennies. Mais elles peinent à se généraliser malgré toute la pertinence économique, sociale, et environnemental dont elle est porteuse. Dans le cadre de cette recherche, notre ambition est d'étudier les apports des coopératives agricoles dans la création des richesses économique et la promotion de l'emploi des jeunes en nous appuyant sur l'expérience des coopératives agricoles dans la Commune de Zè au Bénin. Nous postulons que la mise en place des coopératives constitue, entre autres, une stratégie de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes.

I. Problématique

Au Bénin, l'accès des jeunes à un emploi décent est aujourd'hui une préoccupation qui mobilise les acteurs



politiques, les acteurs économiques, les gestionnaires et planificateurs de l'éducation, les acteurs de la société civile, les parents et les jeunes, eux-mêmes. Cette situation s'explique entre autres, par le fait que le chômage et le sous-emploi des jeunes ont des impacts sur la vie sociale, économique voire politique en termes de pauvreté, d'insécurité, etc. Le même constat est fait dans le Rapport de la Stratégie de partenariat - pays 2011 de la Banque mondiale où il est dit que le marché du travail du Bénin souffre d'un sous-emploi important, particulièrement chez les jeunes. Pour résoudre le problème de chômage et de sous-emploi, il a été identifié, entre autres, l'agriculture comme un levier de développement économique et de promotion de l'emploi. Ce choix stratégique est pertinent dans la mesure où l'économie du Bénin repose essentiellement sur le secteur agricole et les services, particulièrement sur les activités commerciales du port de Cotonou. L'agriculture à elle seule, concentre 70% de la main d'œuvre du Bénin, ce qui constitue plus de 30% de son PIB (Banque mondiale, 2012). Mais une agriculture compétitive et créatrice de la richesse et de l'emploi a besoin de se faire dans des organisations formelles structurées dont le souci est à la fois de satisfaire les besoins sociaux économiques locales ; et, les besoins et intérêts sociaux et économiques des membres. C'est dans ce contexte que les coopératives apparaissent comme des instruments efficaces et efficients pour le développement économique et la promotion de l'emploi. En faisant de 2012 l'année internationale des coopératives, l'ONU a attiré l'attention de la communauté internationale sur l'importance de ces organisations et la nécessité à prendre des mesures pour promouvoir ces structures collectives et tirer profit de leur contribution au développement socio-économique, à la sécurité alimentaire et au développement communautaire.

Située sur le plateau d'Allada, la commune de Zè fait partie des communes abritant la Coopérative d'Aménagement Rural

(CAR) qui possède près de 2000 ha de plantation de palmiers sélectionnés. Dans cette commune, le secteur agricole, qui prend en compte la foresterie, la pêche et l'élevage, est la source principale d'emplois et de revenus pour les populations. Les initiatives de création des coopératives agricoles se développent pour aider les producteurs agricoles. Elles contribuent à l'émancipation économique et sociale de leurs membres et créent des emplois durables en milieu rural. Il est alors important de prospecter l'approche coopérative comme éventuelle solution au problème des jeunes en matière d'emploi.

Conscient de l'existence des nombreuses stratégies de lutte contre le chômage et au regard de sa persistance, la présente recherche vise explorer une nouvelle approche de lutte contre le chômage des jeunes. En quoi les coopératives agricoles offrent-elles des opportunités de création d'emploi et de satisfaction des besoins socio-économiques?

II. Objectifs de recherche

L'objectif général visé est d'analyser la contribution des coopératives pour la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes au Bénin. De manière spécifique, il s'agit à travers cette recherche et, en partant de l'exemple des coopératives agricoles de la commune de Zè, de :

- montrer l'importance des coopératives dans la résorption du chômage des jeunes,
- ressortir les effets économiques positifs des coopératives pour le développement local.

III. Démarche méthodologique

Cette étude est de type qualitatif. Cependant, nous avons utilisé des données statistiques disponibles sur l'objet de recherche. De même, certaines données qualitatives collectées



ont été quantifiées pour dégager les grandes tendances qui se dégagent de l'exercice de collecte des données. Ainsi, afin de mieux comprendre le problème posé, la collecte des données auprès de la population cible s'est faite sur la base de l'entretien et de l'observation auprès des acteurs suivants :

- Administrateurs élus des coopératives : ce sont des responsables élus dans les conditions fixées par les statuts des coopératives pour assurer l'organisation et la gestion des coopératives. Avec ce groupe cible les informations à collecter concernent les politiques et les pratiques mises en place pour le développement et la promotion des coopératives.
- Membres ou adhérents des coopératives: ce sont coopérateurs qui ont adhéré à des coopératives ; qui sont à même de nous fournir des informations sur l'impact social et économique que génère les coopératives pour leur épanouissement.
- Employés des coopératives: ce sont des acteurs recrutés par les coopératives pour améliorer leur productivité et leur rendement.
- Bénéficiaires des produits des coopératives : il s'agit des acteurs de la chaîne économique qui approvisionnent les coopératives en matières premières, et, qui s'approvisionnent aussi auprès des coopératives pour alimenter leur commerce.

Un travail préliminaire au CeRPA Atlantique Littoral a été fait pour avoir une idée des coopératives existantes dans le département et plus précisément dans la commune de Zè. La base de données des coopératives mise à disposition a permis de retenir certaines coopératives sur la base des critères précises :

- les coopératives échantillonnées sont spécialisées dans des activités agricoles;
- elles ont une durée moyenne de 5 ans

Tableau 1: Répartition des sujets d'enquête

Collège	Effectif
Responsables des coopératives	7
Membres des coopératives	15
Employés des coopératives	5
Bénéficiaires des produits des coopératives	5
TOTAL	32

IV. RÉSULTATS

4.1. *Etat des lieux des coopératives dans la Commune de Zè*

L'agriculture est l'activité économique dominante dans la commune de Zè. Elle occupe une grande partie de la population locale. Selon les résultats du RGPH 3, la population agricole s'élève à 54079 habitants ; soit environ les $\frac{3}{4}$ de la population totale.

Le tableau ci-après rend compte de la taille de la population agricole dans la commune

Tableau 2: Taille de la population agricole dans la Commune de Zè

Arrondissement	Total population	Population agricole
Adjan	5 606	4 166
Dawe	3 830	3 493
Djibè	3 671	1 728
Dodji-Bata	9 119	7 050
Hekanmè	8 159	7 147
Koundokpoé	6 526	5 803
Sèdjè-Denou	5 496	4 180
Sèdjè-Houégoudo	4 827	3 947
Tangbo-Djèvié	9 604	7 709
Yokpo	4 989	4 483
Zè	10 987	4 373
Total commune	72 814	54 079

Source : Commune de Zè : Schéma directeur d'aménagement communal, 2006

Les principales cultures sont le maïs, le manioc, le niébé, le palmier à huile et l'ananas. La situation de l'agriculture dans la commune de Zè est marquée par la production de palmier à huile par les coopératives d'aménagement rurales (CAR). Il est envisagé que chaque coopérative prévoit sur son périmètre d'action : (1) une zone de palmeraie, (2) une zone de culture annuelle, (3) une zone de reboisement, (4) un verger, (5) une zone de pâturage et (6) une zone urbaine. Toutes les zones prévues sont menacées de disparition ; exceptée la zone des palmeraies.

Le regroupement des CAR de Zè avec les autres coopératives qui sont situées dans les communes d'Allada et de Toffo, a donné naissance à l'Union Régionale des Coopératives d'Aménagement Rural (URCAR –Grand Hinvi). Ainsi, les quatorze (14) coopératives qui forment l'URCAR-Grand Hinvi, sept (07) traversent le territoire de la commune de Zè. Cela démontre l'importance de la production de palmier à huile dans cette commune.

Tableau 3: Situation des superficies des coopératives de URCAR Grand Hinvi

Coopératives	Année de plantation	Superficie		Nombre de coopérateurs			Capital social
		Zone de palmeraie	Zone de culture annuelle	Part A	Part B	Parts A+B	
Agbotagon	1968	611	612	401	134	25	369 000



Coopératives	Année de plantation	Superficie		Nombre de coopérateurs			Capital social
		Zone de palmeraie	Zone de culture annuelle	Part A	Part B	Parts A+B	
Agon	1966	614	694	1325	144	11	9 975 000
Assa-Gota	1967	618	630	1250	202	2	37 500 000
Attogon	1968	610	630	473	124	8	36 000 000
Dodji-Gbèto	1969	622	690	691	84	11	36 150 000
Dodji-Sèhè	1970	604	625	496	165	32	36 000 000
Goulo	1968	614	536	473	124	8	36 000 000
Hanafin	1970	601	610	505	52	19	36 000 000
Hinvi	1959-1964	774	550	338	92	42	45 330 000
Kpoé-Kpanroun	1970	306	630	418	157	18	36 000 000
Ouagbo	1965	610	528	193	145	16	34 470 000
Sèdjé	1969	601	660	408	70	13	36 030 000
Zè-Adjan	1970	601	601	1146	180	27	36 000 000
Zè-Koundokpoé	1969	619	630	512	60	27	36 030 000
TOTAL		8702	1037	8437	1731	265	518 940 000

Source : Commune de Zè : Schéma directeur d'aménagement communal, 2006

NB : Part A = propriétaires terriens
Part B = Opérateurs qui ont acquis 120 parts d'action et qui sont considérés comme co-propriétaire.

4.2. *Domaines d'intervention des coopératives*

Les coopératives agricoles que nous avons observées sur le terrain, ont des centres d'intérêt différents. Il y a des coopératives dont les activités sont orientées vers :

- le maraichage
- la production et la transformation du manioc
- la production de l'ananas
- la culture du maïs
- la transformation de noix de palme etc.

Les productions des coopératives sont importantes dans les différentes filières d'intervention. Cette taille de la production traduit un effectif non négligeable du personnel des coopératives. Ainsi la création d'emploi est liée, entre autres, à l'importance du volume de production des coopératives.

Tableau 4: Production par filière agricole dans les coopératives

Filières	Maraichage	Production transformation du manioc	Production de l'ananas	Culture du maïs	Pêche	Transformation de noix de palme etc.
Moyenne de	10 hectare	50 hectares	4000 pieds	10 tonn	2 ton	5000 litres



la production sur les 5 dernières années	s			es	nes	
Production la plus élevée	12 hectares	60 hectares	6000 pieds	15 tonnes	2,5 tonnes	5600 litres
Production la moins élevée	8 hectares	25 hectares	25000 pieds	6 tonnes	3,5 tonnes	3500 litres

Source : enquête de terrain 2015

En moyenne, la superficie totale exploitée pour le maraichage est de 10 hectares sur les cinq (05) dernières années. Pour ce qui concerne la production et la transformation du manioc, la superficie exploitée est de 50 hectares.

En termes de production et de rendement, 4000 pieds d'ananas ont été produits. Dix (10) tonnes de maïs ont été également produites et 5 000 litres d'huile de palme ont été produits.

4.3. Importance des coopératives dans la résorption du chômage

Le chômage peut être défini comme une situation dans laquelle, toute personne ayant dépassé un âge spécifié, qui, au cours de la période de référence, était à la fois : - sans travail, c'est-à-dire n'était pas pourvue d'un emploi, salarié ou non salarié, au cours de la période de référence (une semaine) ; - disponible pour travailler dans un emploi, salarié ou non, durant la période de référence (deux semaines) ; - à la

recherche d'un travail, c'est-à-dire avait pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée (quatre dernières semaines ou douze derniers mois) pour chercher un emploi salarié ou non. Cette définition jette les bases pour cerner ce qu'est un chômeur.

Les coopératives agricoles ont besoin des mains d'œuvres qualifiées pour exercer un certain nombre d'activités. Pour y arriver, elles font souvent recours à la main d'œuvre locale ; pour peu que les jeunes soient disposés à travailler à plein temps ou de façon occasionnelle. Les données de terrain ont montré qu'en l'interne, chaque coopérative emploie, en moyenne, dix (10) personnes. La proportion des femmes est importante, soit 52%. Cette situation s'explique par le fait que les femmes sont de plus en plus conscientes des efforts qu'elles doivent accomplir pour leur autonomisation et l'épanouissement personnel. Le secteur agricole leur offre alors des opportunités à saisir pour réaliser pleinement leur projet économique. En constituant des coopératives ou en adhérant à l'animation des coopératives, elles augmentent leur chance de sortir de la précarité. Ces coopératives leur apportent des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins. 71% des agents actifs de ces coopératives sont des jeunes. Ils constituent des bras valides pour la réalisation des activités nécessitant assez d'efforts. Les profils des coopérateurs se présentent comme il est décrit dans le tableau

Tableau 5: Profil des coopérateurs

Profils	Proportions
Pêcheurs	10%
Paysans	20%
Piroguier	2%
Personnes sans profil type	62%
Mécaniciens	5%
Comptable	0.5%
Administrateur	0.5%

Source : enquête de terrain

Le personnel des coopératives est constitué en majorité des personnes sans profil types (62%) qui touchent à un peu de tout dans le fonctionnement et l'organisation des coopératives.

Tableau 6: Statistiques descriptives sur les emplois directs créés par chaque coopérative sur les dix dernières années (2002-2012)

Années	Proportion des Emplois directs créés chaque année	Proportion des femmes	Proportions des jeunes de moins de 30 ans	Proportions en des personnes sans profils types
2012	10	10%	70%	90%
2011	12	6%	50%	100%
2010	25	20%	80%	70%
2009	10	10%	90%	90%
2008	9	30%	100%	100%
2007	12	50%	25%	100%
2006	8	40%	10%	80%
2005	11	25%	65%	100%
2004	9	8%	40%	100%
2002	18	12%	85%	70%

Source : enquête de terrain

Sur les dix dernières, les femmes sont en minorité dans les emplois directs créés et les jeunes de moins de 30 ans occupent une part importante des emplois directs créés chaque année et ces nouveaux emplois sont constitués à très forte majorité des personnes sans profils types. Ainsi les coopératives permettent surtout aux femmes et aux jeunes de s'insérer dans la vie active. Mais attention les emplois directs sont malgré tout précaires et n'ont rien de décent encore moins

durable.

Tableau 7: Statistiques descriptives sur les emplois indirects créés dans les coopératives en 2012

Filières	Activités connexes liées aux activités coopératives	Nombre d'emplois indirects créés par les coopératives liés aux activités connexes
Le maraichage	Ventes des produits agricoles	30
La production et la transformation du manioc	Ventes de nourritures	15
La production de l'ananas	Ventes de cartes de recharges	12
La culture du maïs	Activités de	20
La pêche	Moulins	53
La transformation de noix de palme	Traitement des produits de mer Les kiosques	25

Source : enquête de terrain

Les activités connexes aux coopératives ne sont pas moindres et génèrent des emplois. Les coopératives participent ainsi à la création d'emplois indirects. De l'aveu du personnel des coopératives, les activités connexes sont de plus en plus importantes chaque année et les populations riveraines qui s'y adonnent, sont en augmentation chaque année.

4.4. Effets économiques positifs des coopératives

La production dans les coopératives agricoles est un processus par lequel on multiplie des produits animaux, végétaux ou de pêche, elle permet d'avoir des matières premières agricoles pour faire fonctionner les industries agroalimentaires. La main



d'œuvre compétente et qualifiée est nécessaire pour soutenir les activités de production, de transformation et de commercialisation. C'est dire donc que de la production à la consommation, toutes ces étapes impliquent le recrutement des agents capables d'y travailler.

On peut alors dire que : production, commercialisation, transformation, consommation, sont toutes des étapes où il y a création d'emplois. En ce qui concerne la production, il y a usage de machines pour labourer, semer, sarcler, moissonner, transporter. Par rapport à la transformation, il y a l'intervention des industries (agroalimentaires, de textiles ...). Dans la commercialisation, il y a l'intervention des supermarchés et boutiques, les marchés locaux, des restaurants, des maquis et des hôtels.

Il apparaît évident qu'à chaque étape se crée des emplois et ceci est proportionnel à la taille de la production. Chaque produit issu de la production agricole traverse les trois principaux secteurs de l'économie :

- ✓ primaire : étape de la production agricole
- ✓ secondaire : étape de l'industrialisation (transformation des biens produits) et lorsque nous parlons d'industrialisation au Bénin, il est clair qu'il ne s'agit pas de grosses entreprises, parce que le tissu industriel en général non seulement est faible mais aussi n'est pas constitué de grosses usines. Aujourd'hui, seules prospèrent des unités de transformation disposant des machines très modestes avec des capacités limitées.
- ✓ tertiaire : étape de la commercialisation des produits agricoles (comme matières premières) et des produits issus de la transformation dans les industries.

Au niveau de chacun de ces secteurs se créent des emplois. Aussi en traversant tous ces secteurs il se crée un lien, un effet d'entraînement de tous ces secteurs par les produits agricoles. Ils sont à la fois des matières premières et après la

transformation deviennent des produits finis, manufacturés. Ce lien favorise le développement économique car le développement de l'un des secteurs favorise celui d'un autre grâce au réinvestissement et aux étapes successives, de la production jusqu'à la consommation. Les coopératives sont des outils de production et d'emplois nécessaires pour les politiques socioéconomiques de l'Etat dans le passage de notre pays de la société agricole à la société industrielle.

Tableau 8: Difficultés rencontrées par les coopératives

Types de problèmes		Solutions proposées par les coopératives à leurs difficultés
Problèmes liés à l'environnement :	Faible pouvoir d'achat des populations riveraines,	Amélioration de la situation économique du pays
Problèmes liés à l'organisation :	Coût très élevé des transports de produits vers d'autres débouchés	Développement du réseau ferroviaire
Problèmes liés au fonctionnement :	Manque de formation du personnel des coopératives	Financement par l'Etat des formations des coopératives et non des séances d'information que j'ai pu constater et vivre par endroit
Problèmes liés à la communication et à l'information :	Coût très élevé d'accès aux moyens de communications et d'information.	Situation préférentielle d'accès aux moyens de communications et d'information pour les coopératives
Problèmes liés à la gestion :	Manques de ressources	Besoins d'appui de l'Etat à travers les subventions
Autres problèmes	Difficultés d'accès aux macrocrédits pour l'extension des	Environnement juridique et conditions plus souples d'octroi de



Types de problèmes		Solutions proposées par les coopératives à leurs difficultés
	activités des coopératives	crédit aux coopératives

Source : enquête de terrain

Ces difficultés bloquent les coopératives au stade initial de création sans une grande évolution vers l'extension de leur activité ou l'atteinte d'autres débouchés autres que locaux.

4.5. La législation actuelle en matière de coopérative

La législation coopérative au Bénin n'a pas eu l'avantage d'être homogène. Les textes qui régissent les coopératives sont du point de vue de leur nature différents et très éparses ; ils abondent de décrets, d'ordonnances, mais rarement de lois. Il existe deux (2) grandes législations coopératives : la législation béninoise et la législation OHADA (acte uniforme)

Avant l'acte uniforme, la coopérative d'épargne et de crédit était quasiment la seule catégorie particulière de coopérative prévue dans les législations nationales ou communautaires. L'acte uniforme n'a pas abordé les règles y afférentes et renvoie explicitement à ces législations nationale ou communautaire. Un problème de concordance se pose. Ces législations nationale ou communautaire, en tant que législations spéciales, ont été conçues en harmonie avec le droit commun national. Il n'est pas évident que leur connexion actuelle au droit commun OHADA fonctionne harmonieusement, tant les deux droits communs peuvent ne pas partager la même logique juridique. Cette difficulté ne se rencontrera pas dans les autres familles qui sont encore en



construction et dont l'élaboration des règles se fera directement et conformément au droit commun OHADA. L'adoption de l'acte uniforme relatif aux sociétés coopératives a donné lieu à d'importants débats et les opinions divergent encore, notamment sur l'éviction du droit des mutuelles du cadre de l'OHADA. En maintenant un acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives et mutualistes, l'OHADA aurait marqué un pas dans la construction d'un droit de l'économie sociale en Afrique. L'adoption de règles applicables tant aux coopératives qu'aux mutuelles aurait pu constituer un enrichissement substantiel pour le droit coopératif au regard de l'interpénétration connue entre coopération et mutualité dans le quotidien de l'Afrique.

Plus positivement, l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives va, comme les autres actes uniformes, servir l'intégration à la fois juridique et économique de l'Afrique. Cela se fera surtout par le biais des réseaux coopératifs de moyens ou d'objectifs. Ces réseaux constituent le quatrième pilier de la communautarisation classique des coopératives autour des unions, des fédérations et des confédérations de coopératives. Au regard des règles qui les encadrent, tout porte à croire qu'ils faciliteront le regroupement et la concertation entre coopératives au-delà des frontières nationales des pays membres, indépendamment du secteur d'activité. Ces conditions sont plus souples que celles, naguère, prévues au Bénin par les textes susmentionnés. Désormais, les futurs coopérateurs pourront constituer leur coopérative, sans avoir à solliciter un agrément du ministère chargé de la Coopération. Les coopératives ne seront plus sous la tutelle du ministère chargé de la Coopération (en général, ministère chargé de l'Agriculture) et par conséquent, ce ministère ne pourra plus ni convoquer les assemblées générales des coopératives ni en prononcer la dissolution. Les futurs coopérateurs constitueront



la coopérative et la feront immatriculer au registre des sociétés coopératives.

Le registre des sociétés coopératives est tenu par l'autorité administrative, en l'occurrence le préfet ou le maire. L'immatriculation de la coopérative se fera donc à la préfecture ou à la mairie dans le ressort duquel se trouve le siège de la société coopérative. Cette immatriculation paraît ainsi plus aisée que celle des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique car en l'état de l'organisation judiciaire du Bénin, la mairie est géographiquement plus proche des citoyens que le tribunal et son greffe.

Par ailleurs, l'on remarquera que l'acte uniforme sur les sociétés coopératives encourage le règlement des litiges entre coopérateurs ou entre les coopérateurs et la société coopérative par voie de médiation, de conciliation ou d'arbitrage. Ce texte encourage également la création d'organes d'arbitrage, de conciliation et de médiation, en conformité avec les dispositions de l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et du droit international de l'arbitrage, de la conciliation et de la médiation, au sein des sociétés coopératives, de leurs unions, fédérations, confédérations ou réseaux. Ces voies de règlement sont conformes à l'essence même de toutes les relations établies intuitu personae. Enfin, le Bénin peut devenir prospère au moyen de ses propres forces organisées et structurées par le droit. La coopérative paraît être un regroupement de forces adaptées à la modernisation des transactions habituelles, sans dépaysement. Le fait qu'elle soit adaptée à toutes les branches de l'activité humaine permet au développement économique qu'elle assure, d'essaimer le territoire.

V. DISCUSSION DES RÉSULTATS



Les coopératives offrent aux adhérents des opportunités d'apprentissage collectif. C'est une notion développée à partir des notions de "jeu" et de "système" est basée sur un double constat: les acteurs adoptent certains comportements parce qu'ils sont pris dans des jeux d'une organisation où ils souhaitent sauvegarder leurs intérêts. Le changement est un phénomène systémique. Pour qu'il y ait changement, il faut que tout un système d'action se transforme, c'est-à-dire que les hommes doivent mettre en pratique de nouveaux rapports humains, de nouvelles formes de contrôle social. Vue sous cet angle d'analyse, les coopératives interviennent comme des institutions dans lesquelles les acteurs interagissent pour produire des effets socio-économiques positifs en terme de création d'emplois, de production de la richesse, etc. pour améliorer les conditions de vie aussi bien des coopérateurs que des acteurs économiques promoteurs des petites et moyennes entreprises (PME) voire des communautés locales.

Au Bénin, l'environnement socio-culturel tout en ayant beaucoup de richesses n'est pas trop favorable à un développement des petites et moyennes entreprises encore moins des coopératives. Se mettre ensemble pour se développer économiquement n'est pas encore ancré dans les habitudes. Or il existe des communautés qui créent des entreprises ou qui ont des établissements les plus prospèrent. Il se pose alors un problème de confiance mutuelle entre les hommes et les femmes pour se mettre ensemble. La culture du vivre ensemble doit être plus que jamais renforcée. L'individualisme ne saurait être un facteur favorable au développement des initiatives de coopérative. Le second angle d'analyse est lié à l'approche de mise en place des coopératives. En effet, les coopératives qui sont sur le territoire de la commune de Zè sont en majorité celles créées à l'initiative de l'Etat. En conséquence, elles subissent des influences politiques qui ne permettent une bonne organisation



et un bon fonctionnement de ces coopératives. L'idéal serait que les communautés à la base prennent les initiatives de création des coopératives fondées sur des valeurs de solidarité, l'entraide, la confiance, etc. Dans ce cas de figure, l'Etat interviendra alors en tant qu'acteur institutionnel facilitateur du développement et de la promotion des coopératives agricoles. C'est dire donc que pour que les coopératives soient pérennes et qu'elles contribuent à la réduction du chômage, de la pauvreté et la création de la richesse, il est important que les initiatives de leur création viennent de la base et soient fondées sur des valeurs communautaires. D'autre part, il faut que l'Etat crée un environnement juridique et institutionnel dans lequel les coopératives bénéficieront des appuis-conseils nécessaire à leur développement.

Un exemple, très illustratif du rendement économique et sociale d'une coopérative, est celui de Farmapine Ghana Limited (FGL) ; une coopérative de commercialisation d'ananas qui traite et exporte la production de ses membres. La FGL appartient aux membres de cinq coopératives agricoles et à deux anciens producteurs-exportateurs d'ananas. Le dispositif fonctionne sur la base de contrats signés entre la FGL, les coopératives et les membres des coopératives. Les petits producteurs appartenant aux coopératives affiliées à la FGL réalisent des bénéfices plus élevés et sont exposés à de moindres risques que ceux qui n'y sont pas affiliés. Cette formule a permis d'accroître les revenus des producteurs, de créer des emplois et d'endiguer le flux de travailleurs qui migrent vers les villes dans l'espoir d'y trouver un emploi. En outre, les membres de la coopérative jouent un rôle actif dans leurs communautés, où ils financent la construction d'écoles et la mise en place d'autres équipements collectifs. La plupart des coopératives sont installées dans des zones rurales, où elles représentent souvent une source d'emplois importante. Elles permettent aussi aux agriculteurs de continuer à travailler



de façon indépendante grâce au revenu que leur procurent les services assurés par la coopérative dont ils sont membres, ces derniers peuvent poursuivre leurs activités agricoles et jouer un rôle utile dans la communauté rurale. On trouve des coopératives de tous types dans le secteur rural (production, transformation, commercialisation, achat et vente, services financiers, énergie, logement, tourisme et artisanat).

CONCLUSION

L'objectif général visé à travers cette recherche est d'analyser la contribution des coopératives pour l'éradication du chômage et du sous-emploi des jeunes au Bénin. Il s'est agi de décrire l'organisation et le fonctionnement interne des coopératives ; de montrer leur importance dans la résorption du chômage et de ressortir leurs effets économiques positifs. Aux termes de la recherche, nous nous sommes rendu compte qu'à l'étape actuelle du développement économique, social et culturel du Bénin, l'Etat doit prendre l'initiative de développer le mouvement coopératif. L'expérience des coopératives dans la commune de Zè, est édifiante. Ces coopératives ont un type d'organisation et de fonctionnement qui permet aux coopérateurs de jouer, chacun son rôle conformément aux textes qui les régissent. A ce titre, elles ont défini le cadre d'une gestion efficace et efficiente permettant à chacun de satisfaire ses intérêts et ceux de la communauté. A cet effet, d'une part, elles génèrent des emplois pour les jeunes. D'autre part, elles alimentent la chaîne de production de l'industrie agroalimentaire, de même que la satisfaction des besoins des communautés à la base. Mais la principale difficulté est qu'il n'est pas suffisamment précisé dans les programmes de développement économique, social et culturel, la place et le rôle des coopératives. Il y a certes, des dispositions réglementaires au niveau national et même international. Au niveau international, nous faisons surtout allusion à l'adoption

de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux sociétés coopératives.

RÉFÉRENCES

1. Agoua F. et Beauval V., 1998 : Etude des CAR et URCAR diagnostic participatif du fonctionnement de ces coopératifs.
2. AFRISTAT 2004, *Le secteur informel dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA : Performances, insertion, perspectives*. Bamako, Mali.
3. Amoussou, B. C. 2001, *Défis et opportunités pour la Déclaration au Bénin*. Document de travail ref. DECLARATION/WP/03/2001, BIT, Genève.
4. Bureau International du Travail, 2003 : *Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail*. Programme focal de promotion de la déclaration. Genève, Suisse.
5. Bureau international du Travail, 2008: Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté. Conférence internationale du Travail, 97e session, Rapport IV, 151 p.
6. Centre du commerce international, 2013 : Gestion des coopératives d'ananas Bénin et Togo, Document technique, 152 p.
7. Commune de Zè, 2006: Schéma directeur d'aménagement communal.
8. Coopération Belge au Développement, 2014 : Les coopératives agricoles : une réponse aux enjeux des agriculteurs familiaux. Compte-rendu du séminaire international.
9. Dady R., 1998, Coopératives agricoles et développement économique au Bénin : Cas de la coopérative agricole des femmes dans la commune rurale de Allahé. Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université LAVAL , Québec, 116 p.



10. Guézodjè H., 1988 : *Projet de formation en Technique Agricoles et en Gestion dans la Coopération Agricole de Commune de TOFFO. Gestion et Contrôle des Entreprises Coopérative.*
11. Hacquemand J. , 2008. *Faim dans le monde et politiques agricoles et alimentaires : bilan et perspectives.* Étude du conseil économique et social 146 p.
12. Honlonkou A. 2006, *Impact des principes et normes de l'OIT sur les performances des entreprises au Bénin*, BIT.
13. Hounbedji, I., 1995 : *Emploi dans les secteurs informels urbains et dynamisme de sa croissance.* PEESI-BIT-PNUD-INSAE.
14. INSAE, 2008 : *Tableau de Bord Social 2007, Profils socio-économiques et indicateurs de développement*, Tome 1. INSAE, Cotonou, Bénin.
15. Laroque G. and Salanié, B. 2002, "Labour Market Institutions and Employment in France"; *Journal of Applied Econometrics*, Vol. 17, No. 1 (Jan.– Feb.), pp. 25-48
16. Maldonado et al., 2001, *L'économie informelle en Afrique francophone: structure, dynamiques et politiques*, BIT, Genève, Suisse.
17. Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MPDEPP-CAG) : *évaluation de la politique de développement du secteur agricole au Bénin. RAPPORT FINAL* , 136 p.
18. Nicolas P., 1988 *Emergence, développement et rôle des coopératives agricoles en France. Aperçus sur une histoire séculaire.* In: *Économie rurale*. N°184-186. Un siècle d'histoire française agricole. pp. 116-122.
19. OIT (2004), *Les statistiques sur l'emploi et le marché du travail au Cameroun*, Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique Centrale.



20. Pani M. et El Harrak M. 2010, *Expenditure Composition and Economic Development Benin*, FMI.
21. Recueil des textes législatifs et réglementaires existant dans le secteur agricole et la promotion des filières agricoles. Mars 2011, CTB-Bénin Cerpa Atlantique
22. Revue communauté : archives de science sociales de la coopération et du développement (bureau d'étude coopérative et communauté) octobre-décembre 1985
23. Revues des études coopératives mutualistes et associatives n°38 trimestre 1991 71année (écon sociale)
24. République du Bénin, 2007, *Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRCP)*, version finale, avril, Cotonou.
25. Gning, T. et Larue, F., 2014, Le nouveau modèle coopératif dans l'espace OHADA : un outil pour la professionnalisation des organisations paysannes ? Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, Etudes, 126 p.